

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 septembre 2014

DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE EN MATIÈRE
ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 2148)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF38

présenté par
M. Caresche, rapporteur

ARTICLE 6

Rédiger ainsi l'alinéa 17 :

« 5° Aux *a* du 2° du II des articles L. 744-12, L. 754-12 et L. 764-12, les mots : « aux 1° et 3° du II, au III et au IV » sont remplacés par les mots : « au 1° du II et au III ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel (les références du projet de loi ne tenaient pas compte de l'ordonnance n° 2014-946 du 20 août 2014 qui a modifié les articles L. 744-12, L. 754-12 et L. 764-12 du code monétaire et financier).